



Integration for Biodiversity in France

Contents

1. Introduction	3
2. Agriculture.....	3
3. Land policy	5
4. Forestry	6
5. Fisheries	8
6. Finance	9
7. Tourism	9
8. Mining industry	11
9. Industry	11
10. Commerce.....	11
11. Education, public awareness and information	12
12. Rural development program.....	13
13. Climate change adaptation strategy.....	14
14. Sustainable development strategy	14
15. Environmental plan.....	15
16. Infrastructure and transport.....	15
17. Urbanisation.....	16
18. International cooperation.....	17

19. Research.....	20
-------------------	----

1. Introduction

France's fourth national report¹ updated on the integration of biodiversity into a range of sectors, including: agriculture, land policy, forestry , fisheries, finance, tourism, mining industry, industry, commerce, education, public awareness and information, rural development program, climate change adaptation strategy, sustainable development strategy, environmental plan, infrastructure and transport, urbanization, international cooperation and research.

2. Agriculture

Intégration de la biodiversité dans le domaine agricoles

Outre le plan d'action agriculture, l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles s'est également traduite par la nouvelle programmation 2007-2013 du 2ème pilier de la Politique agricole commune (Programme de Développement Rural Hexagonal), au sein duquel de nombreux dispositifs relatifs à la biodiversité ont été initiés. L'obligation de disposer de surfaces de biodiversité au sein de l'exploitation agricole pour l'obtention de la PHAE en est un exemple.

La France a par ailleurs défini les bonnes conditions agro-environnementales (BCAE) dont certaines favorables à la biodiversité, et qui sont maintenant intégrées dans la conditionnalité des aides agricoles. Ceci comprend les règles de maintien des prairies, avec des critères locaux déterminés basés sur la densité de stockage, ou une obligation de tondre ou de faire paître les troupeaux. Il y a aussi des mesures pour maintenir la diversité des variétés cultivées. Cependant il n'y a pas de mesures pour le maintien des paysages.

Plan d'action « AGRICULTURE » de la SNB

Objectifs du plan:

La mise en oeuvre du plan d'action Agriculture de la SNB est pilotée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires). Le plan d'action Agriculture vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans les politiques et les pratiques agricoles. Cinq orientations sont inscrites au plan :

- promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales des agriculteurs ;
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles ayant des impacts négatifs ;
- protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques ;

¹ France (2009). Quatrième Rapport National de la France à la Convention sur la Diversité Biologique, Juillet, 2009, 129 pp.

- assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles ;
- renforcer la sensibilisation et les compétences.

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui:

→ Lancement du Programme de développement rural et des mesures agro-environnementales (MAE) dédiées à la biodiversité sauvage et domestique pour la période 2007-2013. Les mesures agro-environnementales permettent le maintien des espèces, terrestres et marines, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Dans les dispositifs agroenvironnementaux généralistes, la nouvelle Prime Herbagère Agri-environnementale (PHAE) rend nécessaire la présence d'un certain nombre d'éléments de biodiversité sur l'exploitation agricole. Dans les dispositifs agro-environnementaux régionalisés, on peut citer le soutien financier à la préservation des races et variétés locales menacées (mesure «Préservation des ressources végétales » qui vise à conserver ou réintégrer dans les systèmes de production des variétés localement et régionalement adaptées mais menacées d'érosion génétique, et mesures sur les races menacées).

En 2008 contractualisation des MAE biodiversité du Programme de Développement rural hexagonal : la mise en oeuvre effective des mesures agro-environnementales a été commencée en 2008. Une étude sur la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers de charges des signes de qualité a été réalisée.

→ Lancement du Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP).

Les cinq axes de travail de ce PIRRP sont: agir sur les produits en sécurisant leurs conditions de mise sur le marché ; agir sur les pratiques en encourageant les systèmes de production minimisant le recours aux pesticides et en sécurisant l'utilisation des produits; développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs; améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental ; évaluer les progrès accomplis par des indicateurs et un comité de suivi.

De plus, le plan Ecophyto 2018 va être mis en oeuvre : les usages de produits phytosanitaires doivent être réduits de 50% à l'échéance de 2018 dès lors que cela est techniquement possible.

→ Le guide méthodologique pour la conduite de projets territoriaux visant à prendre en compte la biodiversité dans l'agriculture est en cours.

→ Afin de dresser un état des connaissances disponibles sur les relations réciproques entre agriculture et biodiversité, une expertise collective a été réalisé par l'INRA.

→ Le premier programme de recherche DIVA « Agriculture, biodiversité et action publique » s'est achevé.

- La cartographie des zones agricoles à « Haute Valeur Naturelle » (HVN) a été faite. Par ailleurs, une plaquette de présentation des systèmes agricoles à haute valeur naturelle a été publiée.
- Un état des lieux national des infrastructures agro-écologiques a été réalisé.
- Intégration de dispositions concernant les infrastructures agro-écologiques dans les critères d'attribution de la prime herbagère agro-environnementale, et définition des bonnes conditions agro-environnementales.
- De nouveaux outils concourant à la préservation de la biodiversité dans les espaces agricoles ont été mis en place : mesures fiscales pour les prairies humides et les propriétés situées dans les sites Natura 2000, possibilité d'inclure des clauses environnementales dans les baux ruraux.
- Un guide est en cours d'élaboration pour aider les porteurs de projets agricoles à mieux intégrer la biodiversité, et l'offre de conseil auprès des agriculteurs est en cours de développement.
- La réglementation relative aux variétés végétales est en constante évolution : les critères d'examen des nouvelles variétés sont étudiés afin de favoriser leur adaptation à des itinéraires techniques divers et à une gestion durable de la production agricole. Elle vise notamment les objectifs de développement de la biodiversité cultivée, de facilitation de l'accès aux ressources génétiques des plantes cultivées et de la conservation de la biodiversité domestique *in situ*. Une directive européenne encadrant l'inscription et la commercialisation de variétés agricoles locales et menacées d'érosion génétique a été adoptée en 2008 et transposée en droit national. Elle permet la commercialisation de ces variétés menacées de disparition qui sont un élément important de la biodiversité des plantes cultivées sur notre territoire.

Mesures phares 2009-2010 :

maintien des infrastructures agroécologiques ; développement de la certification environnementale ; réduction de 50% de l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre du plan Ecophyto 2018; création d'un observatoire national de l'évolution de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles; intégration de la biodiversité dans le premier pilier de la PAC.

3. Land policy

Intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales

Les Contrats de Projets Etat Région 2007-2013 (CPER) ont été signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007. Ces documents détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. La prise en compte de la biodiversité constitue un axe important de ces contrats.

La Trame verte et bleue, engagement du Grenelle de l'Environnement, est également un outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales, ce qui constitue une priorité absolue. La trame verte est constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces

protégés en vertu du droit de l'environnement, auxquels s'ajoutent les territoires nécessaires pour assurer leur connexion ainsi que le fonctionnement harmonieux et global de la biodiversité. Elle sera élaborée d'ici à 2012 et pilotée dans chaque région en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'État.

La trame verte sera complétée par la trame bleue, son équivalent pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés. À l'issue d'un audit général qui aboutira en 2009, les modalités de prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les schémas d'infrastructures, ainsi que les conditions de sa prise en compte par la fiscalité locale et par la dotation globale de fonctionnement seront précisées.

Afin d'encourager les collectivités à mettre en oeuvre pour leur territoire un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21, la stratégie nationale de développement durable, adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003, a retenu de favoriser en cinq ans la mise en place de 500 Agendas 21 locaux notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique comme les grands projets urbains, les parcs naturels régionaux, les groupements de communes, les pays ou agglomérations dans le cadre de contrats territoriaux. Un cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux a été adopté en réunion interministérielle en juillet 2006 ; il propose de regrouper les ambitions du développement durable en cinq finalités essentielles dont la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources. A ce jour, la reconnaissance de 101 projets s'est faite au terme de trois sessions : 64 ont été distingués au cours des deux premières, 32 au titre de la troisième en 2008, auxquels s'ajoutent 5 Parcs naturels régionaux, dont la charte a été reconnue dans le cadre d'un dispositif spécifique.

4. Forestry

Intégration de la biodiversité dans le domaine forestier

Politique de reboisement/déforestation et biodiversité : les plans et projets de reboisement ne sont pas sujet à la procédure de d'évaluation de l'impact environnemental, cependant des guides pertinents sont disponibles pour les forêts publiques (domaniales). Les propositions de déforestation de plus de 10 hectares sont soumises à un planning de régulation et à une étude d'impact environnemental.

Plan d'action « FORÊT » de la SNB

Objectifs du plan :

La mise en oeuvre du plan d'action «Forêt» de la SNB est pilotée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dans le cadre du programme forestier national. Le plan d'action couvre quatre thématiques (écosystèmes forestiers, approche multifonctionnelle, protection des habitats et des espèces, préservation de la biodiversité ordinaire) organisées en sept objectifs :

- mieux cibler les actions de protection et mesurer leurs effets sur la biodiversité ;

- améliorer la prise en compte la biodiversité dans la gestion forestière aux différentes échelles et en mesurer les impacts;
- compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité de ces dispositifs, en intégrant notamment l'enjeu du changement climatique et la biodiversité intra-spécifique. Promouvoir la gestion des sites Natura 2000 ;
- renforcer la coordination et la concertation et simplifier les procédures ;
- informer et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière dans le domaine de la biodiversité;
- sensibiliser et informer le grand public.
- mieux identifier les services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt et sa biodiversité : identification, évaluation coûts-bénéfices, modalités de rémunération, compensation (compléments issus des Assises de la forêt).

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui :

- ➔ La tenue des « assises de la forêt», lancées lors du Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois, le mercredi 21 novembre 2007 ; elles se sont organisées en trois groupes de travail sur les thématiques suivantes :le climat, l'énergie et le développement économique ; la biodiversité et les risques ; la sylviculture, la certification et la gouvernance. Elles ont débouché sur un plan d'action comportant notamment des volets « Produire en protégeant mieux : garantir la gestion durable et la biodiversité en forêt » et « Adapter les forêts françaises et anticiper le changement climatique ».
- ➔ Le projet, lancé en 2007, de guide méthodologique pour l'évaluation économique de la biodiversité en forêt, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et le CEMAGREF, est aujourd'hui terminé. Une évaluation économique de la biodiversité en forêt a été achevée.
- ➔ La première réunion « préparer les forêts françaises au changement climatique », qui s'est tenue en décembre 2007 a permis de dégager 32 premières propositions dont 3 concernent directement la biodiversité : préparer l'adaptation du réseau Natura 2000 en France au changement climatique ; proposer pour mi-2010 un complément au programme de réserves biologiques intégrales permettant de suivre l'impact du changement climatique en forêt hors gestion sur tout le territoire choisir au plus tard fin 2010 un groupe de situations pour tester en vraie grandeur la mise en place de la trame verte forestière. En 2008, parution du rapport de synthèse « Préparer les forêts françaises au changement climatique ».
- ➔ Création et financement du réseau mixte technologique AFORCE, dédié à la question de l'adaptation des forêts au changement climatique.

- Contractualisation Natura 2000 en milieu forestier.
- Renforcement des moyens alloués à la constitution d'un réseau représentatif de réserves biologiques en forêt publique. Extension du réseau de réserves biologiques intégrales aux forêts communales.
- Intégration d'une dimension « biodiversité » importante dans le plan de mobilisation des bois mis en oeuvre par le MAP à partir de 2008.
- Réflexion sur la mise en oeuvre d'un plan national de restauration des espèces « Bois mort » générique pour intégrer la préservation de toute la biodiversité inféodées à ces niches écologiques particulières (lancement prévu en 2009).
- Adoption du règlement national d'exploitation forestière par l'ONF, applicable dans toutes les forêts publiques, et intégrant les préconisations en faveur de la biodiversité.
- Élaboration d'un guide des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité forestière (édition en 2009).
- Lancement d'une étude expérimentale sur la gestion de la biodiversité à l'échelle du massif forestier.
- Une cartographie nationale des essences forestières disséminées a été engagée, et se terminera en 2009 .
- En France, l'Etat s'est doté d'un Programme National de gestion et de conservation des ressources génétiques des arbres forestiers. Ce programme est piloté par la Commission nationale des ressources génétiques forestières (CRGF), associant chercheurs, gestionnaires forestiers publics et privés, administration et milieu associatif. La Commission propose au Ministère en charge de la forêt les grandes orientations et les priorités du programme national. En liaison avec le BRG, elle suscite les recherches nécessaires et coordonne les travaux du réseau de gestion et de conservation. Un manuel de gestion pour la conservation des ressources génétiques forestières, pour le chêne sessile, le sapin pectiné, l'épicéa et le pin sylvestre a été rédigé, et un programme annuel concerté pour la conservation de la génétique forestière a été mis en oeuvre en 2008.

Mesures phares 2009-2010 :

lancement de multiples plans nationaux de restauration dédiés à des espèces forestières, lancement d'un plan « Bois mort », cartographie des habitats forestiers, mesures pour augmenter la diversité intraspécifique des récoltes de graines forestières et pour conserver et valoriser les collections exsitu d'arbres forestiers.

5. Fisheries

Intégration de la biodiversité dans le domaine de la pêche

La France a adopté en 2006 « le plan d'avenir pour la pêche » qui suggère une approche intégrée combinant les objectifs relatifs aux ressources, énergie et plus value. Le plan d'action mer indique le besoin d'adapter les objectifs des organisations régionales de pêche afin d'y intégrer la protection de la biodiversité et en cohérence avec la réforme de la Politique commune de la pêche.

Le plan d'action pour une pêche durable et responsable, adopté en 2008, prévoit des mesures afin d'optimiser la gestion des ressources halieutiques, notamment en renforçant la connaissance scientifique de l'état des ressources halieutiques et en améliorant la sélectivité des engins de pêche.

Un des objectifs du programme opérationnel de la pêche est de développer des méthodes d'aquaculture qui maintiennent la qualité de l'eau et promeuvent la protection de la biodiversité. On observe une diminution de la capacité de pêche (en terme de tonnage et bateaux) depuis 1990.

6. Finance

Intégration de la biodiversité dans le domaine de la Finance

La reconnaissance de la valeur de la biodiversité est un élément crucial pour sa bonne intégration dans les différentes politiques et activités. Valeur s'entend ici avec plusieurs significations : valeur des services écosystémiques, que celle-ci soit économique et monétaire, comme pour la pollinisation, la perte de ce service naturel représentant un coût important pour l'agriculture, ou encore esthétique, culturelle, récréative, etc; enfin, valeur de la biodiversité à mettre en regard des dépenses engagées pour sa conservation et sa gestion durables.

Le Centre d'Analyse Stratégique du Premier Ministre a remis en avril 2009 un rapport pour guider la réflexion nationale sur l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Le rapport, qui fournit une analyse critique des méthodes utilisables pour estimer les valeurs économiques du vivant, constitue la contribution française aux travaux internationaux menés dans le cadre du programme TEEB « The Economics of Ecosystems and Biodiversity »

Des actions importantes ont été engagées en 2006 et 2007 pour mieux valoriser la biodiversité ; tout d'abord, des mesures fiscales ont été introduites dans la loi de finances 2006 pour inciter à sa conservation : exonération des droits de mutation à titre gratuit et exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les sites Natura 2000 et les zones humides sous réserve d'un engagement de bonne gestion. Des études ont aussi été lancées pour mieux qualifier et quantifier la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques : étude sur les fonctions écologiques des écosystèmes et leurs liens avec les services rendus par ceux-ci, étude sur la contribution socio-économique des récifs coralliens en Martinique, étude socio-économique menée par le Credoc sur Natura 2000, études menées avec les agences de l'eau sur l'évaluation économique des zones humides et des écosystèmes aquatiques.

7. Tourism

Intégration de la biodiversité dans le domaine du tourisme

Un premier plan d'action tourisme et biodiversité a été validé par le Gouvernement en mai 2009, pour la période 2009-2010.

Plan d'action « TOURISME» de la SNB

Objectifs du plan :

Le nouveau plan d'action Tourisme offre l'opportunité de travailler avec les professionnels du tourisme pour les sensibiliser à la biodiversité, à ses enjeux et à sa prise en compte, et pour sensibiliser la clientèle touristique. En particulier, il s'agira de réfléchir à la régulation de la fréquentation des espaces naturels et la protection des coraux, ainsi qu'aux orientations possibles pour prendre en compte les impacts du développement touristique local sur la biodiversité. Les travaux avec le groupe ACCOR sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des hôtels seront poursuivis.

Le plan d'action Tourisme de la stratégie nationale pour la biodiversité est piloté par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, sous-direction du tourisme. Pour sa première programmation 2009-2010, le plan d'action Tourisme vise, par ses actions peu nombreuses, concrètes et de brève échéance, à susciter une réelle prise de conscience concernant la biodiversité dans le secteur touristique. Quatre axes de sensibilisation sont inscrits au plan:

- sensibiliser les acteurs du tourisme: professionnels, élus, touristes, populations locales (4 actions),
- favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme (2 actions),
- les actions territoriales (6 actions),
- agir au plan international (1 action).

Le plan Tourisme a été adopté le 24 avril 2009 ; il est donc encore trop tôt pour faire un premier bilan de sa mise en œuvre. Voici néanmoins ci-dessous les résultats escomptés d'ici 2010 : Sensibilisation:

- des têtes de réseaux touristiques par la communication du plan d'action
- du public par l'intermédiaire des réseaux de professionnels du tourisme
- ➔ Amplification de l'action environnementale du Conseil national des villes et villages fleuris.
- ➔ Intégration d'éléments sur la biodiversité et le tourisme dans le discours international.
- ➔ Orientation de l'ingénierie touristique vers une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement touristique, selon la demande des acteurs locaux : régulations de la fréquentation des espaces naturels, participation financière du public à la gestion des espaces naturels, protection des coraux, conciliation de la fréquentation du public et de la protection des forêts.
- ➔ Amélioration de la connaissance sur la sensibilité environnementale des clientèles touristiques et les bonnes pratiques des acteurs :

- Connaître la sensibilité environnementale de la demande touristique : étude/synthèse des connaissances sur la sensibilité environnementale de la demande touristique française et étrangère.
- Recueillir les bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité.

8. Mining industry

Intégration de la biodiversité dans le domaine de l'industrie minière:

En Guyane, la réalisation du schéma d'orientation minière qui doit permettre de mieux concilier exploitation minière et protection des écosystèmes a été engagée en 2008, et les dispositions législatives nécessaires pour affecter une partie de la redevance minière à un futur conservatoire écologique prises.

9. Industry

Intégration de la biodiversité dans le domaine de l'industrie:

Les installations industrielles peuvent, elles aussi, dans certains cas avoir un impact sur la biodiversité. .

Ces installations sont couvertes par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement qui couvre l'ensemble des activités industrielles mais également d'autres activités ayant un impact sur l'environnement telles que les carrières ou les élevages.

Cette réglementation repose sur un principe d'approche intégrée qui inclut l'ensemble des impacts y compris ceux sur la faune ou la flore. Ces aspects sont traités non seulement lors de l'exploitation, mais aussi lors de la construction ou de la remise en état des sites après exploitation.

Dans les années 80 ou 90, les aspects de prévention risques accidentels et chroniques ou de production de déchets pouvaient être privilégiés, aujourd'hui la préservation de la faune et de la flore sont pleinement présents dans l'action de l'inspection des installations classées. La fusion au niveau régional au sein de mêmes directions des services chargés de l'inspection des installations classées (DRIRE) et ceux en charge de la préservation de la biodiversité (DIREN) constitue un élément déterminant pour favoriser encore la complète intégration de ces politiques.

10. Commerce

Intégration de la biodiversité dans le domaine du commerce:

Le règlement FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) a été adopté au niveau européen en 2003 pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. Ce plan est la réponse européenne au problème du bois illégal et de son commerce, il essaie de traiter la partie offre de bois en collaboration avec les pays producteurs et la partie demande au sein du marché européen.

Le Plan d'action propose des accords volontaires, bilatéraux entre les pays producteurs (pays partenaires FLEGT) et l'UE. Ces Accords de Partenariat volontaires (APV) énoncent des engagements et des actions dévolues aux deux parties pour juguler l'exploitation illégale des forêts.

L'UE signe avec un pays un accord dans lequel le pays signataire s'engage à mettre en oeuvre une bonne gestion de sa forêt. En contre partie, l'Europe s'engage à améliorer l'entrée de son bois sur le marché européen et aide le Pays, par des moyens financiers, humains ou techniques à mettre en place son plan de gestion. A l'heure actuelle, deux pays sont signataires; le Gana et le Congo.

Un second accord, en cours de négociation, concerne les pays refusant de signer l'AVP. L'Europe imposera à tous les bois qui entreront sur le marché Européen une garantie de qualité. Pour cela un contrôle des opérateurs se fera à tous les niveaux pour vérifier que la traçabilité du bois est légale.

Les licences FLEGT conférées aux expéditions de bois permettront aux services de douane de l'UE d'identifier le bois légal en provenance des pays partenaires et de lui accorder le droit d'entrer dans l'UE, tandis que le bois non couvert par une licence en sera exclu.

La France est par ailleurs signataire depuis l'origine de la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées (CITES).

11. Education, public awareness and information

Intégration de la biodiversité dans le domaine de l'éducation : sensibilisation et information du grand public

La préservation de la biodiversité passe par une sensibilisation auprès du grand public au niveau local. Les associations de naturalistes et les organisations forestières multiplient les actions dans ce sens. Il est en effet nécessaire de faire prendre conscience au plus grand nombre de l'importance de la biodiversité forestière, au-delà de la préservation de quelques animaux et plantes emblématiques.

Il est également important de faire connaître la contribution des forestiers au maintien de cette biodiversité à travers leurs actions quotidiennes de gestion. Cette sensibilisation doit être menée dès le plus jeune âge.

D'après une analyse récente du centre européen pour la conservation de la nature, le nombre de français interviewés n'ayant jamais entendu parler du terme « biodiversité » était de 25%. 34% de ceux qui en ont entendu parler savaient ce que qu'il signifiait. En tout, 44% des personnes interrogées trouvaient être bien informées ou très bien informées à propos de la perte de biodiversité. 76% n'ont jamais entendu parler du réseau Natura 2000. 7% de ceux qui en avait entendu parler savaient ce que cela signifiait. La proportion de personnes pensant faire des efforts personnels pour protéger la biodiversité était de 79%.

De nombreux documents ont été publiés depuis 1993 pour sensibiliser le public sur le réseau Natura 2000 : brochures, dépliants, une lettre d'information, et des guides (sur les forêts, les côtes, les zones humides, les habitats agro-pastoraux, les habitats rocheux, les espèces de plantes et d'animaux). Un site

internet dédié à Natura 2000 fut lancé en décembre 2000. On note également la réalisation de guides méthodologiques ou plaquettes d'information et de sensibilisation tels que :

- les guides à destination des aménageurs routiers concernant la gestion des dépendances vertes des réseaux routiers ;
- la préparation du guide méthodologique pour la conduite de projets territoriaux visant à prendre en compte la biodiversité en agriculture ;
- la « plaquette de sensibilisation destinée aux élus » concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la biodiversité, qui a été diffusée par le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement territoire en août 2007 ;
- ainsi que des formations à l'environnement, sur les milieux naturels ou encore les outils de gestion de l'espace concernant aussi bien les maîtres d'ouvrage, les acteurs du monde agricole ou de la pêche et des ressources maritimes.

Les Conservatoires botaniques nationaux ont pour mission l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Des formations destinées aux partenaires des différents secteurs ont été mises en place: dans le cadre de l'accord-cadre conclu fin 2006 entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le MEEDDM, une journée inter fonctions publiques a été organisée en région Languedoc-Roussillon, pour sensibiliser les agents aux enjeux de la biodiversité et de Natura 2000 et les informer des politiques mises en oeuvre aux niveaux national et local; l'institut de formation à l'environnement (IFORE) a développé un cycle de conférences sur la biodiversité portant respectivement sur les enjeux majeurs, l'eau, l'agriculture, le tourisme, l'urbanisme, la santé, l'industrie. D'autres partenaires comme le Muséum national d'histoire naturelle ont poursuivi de leur côté leurs programmes de formation sur la biodiversité.

Il existe un véritable besoin de communication, de transparence et d'ouverture au public sur la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité. Ces actions de sensibilisation et de communication doivent être développées en direction de tous les acteurs de la société (décideurs, élus, grand public, socio-professionnels, administrations, collectivités, entreprises). La stratégie nationale pour la biodiversité prévoit à travers ses plans d'action une sensibilisation des acteurs des différentes filières (agricole, forestière...) mais aussi de fournir de l'information au grand public sur la biodiversité et les actions menées pour la préserver. Il est en effet nécessaire de faire prendre conscience au plus grand nombre de l'importance de la biodiversité.

12. Rural development program

Le programme de développement rural

Le programme de développement rural hexagonal de la France 2007-2013, dont la version finale a été transmise à la Commission le 15 juin 2007, a été approuvé. Il décline l'intervention du Fonds européen

agricole pour le développement rural (FEADER) dans les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse. L'axe 2 du programme est consacré à l'amélioration de l'environnement et à la gestion des espaces ruraux. Dans les dispositifs agroenvironnementaux généralistes, les critères d'attribution de la nouvelle Prime Herbagère Agri-environnementale (PHAE) rendent nécessaires la présence d'un certain nombre d'éléments de biodiversité sur l'exploitation agricole.

Dans les dispositifs agroenvironnementaux régionalisés, on peut citer le soutien à la préservation de races et variétés menacées. Enfin, la préservation de la biodiversité apparaît comme l'un des deux enjeux environnementaux prioritaires des mesures agroenvironnementales territorialisées. Parmi celles-ci, l'une des innovations concerne la mise en place de mesures basées sur une obligation de résultats écologiques pour les prairies naturelles riches en espèces floristiques.

13. Climate change adaptation strategy

Stratégie d'adaptation au changement climatique:

La France s'est dotée en juillet 2007 d'une Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. La biodiversité en constitue un des quatre thèmes transversaux et la préservation du patrimoine naturel y est présentée comme une des quatre grandes finalités de l'adaptation. Plusieurs recommandations concernent directement la biodiversité, telles que l'étude et la mise en oeuvre de tout facteur visant à préserver ou restaurer la résilience des écosystèmes aux conséquences négatives du réchauffement climatique, ou encore l'articulation entre les recommandations en matière d'adaptation et la Stratégie nationale pour la biodiversité, suite à l'état des lieux de cette dernière vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

La France prévoit également de se doter d'un Plan national d'adaptation au changement climatique d'ici 2011. Dans le cadre de la préparation de ce dernier, un groupe de travail interministériel a été mis en place pour étudier les impacts du changement climatique, l'adaptation et les coûts associés en France, et un sous-groupe biodiversité a été créé dont le mandat lui confère un double rôle, tant thématique (ayant sa dynamique propre) que transversal par rapport aux autres sous-groupes. Ses objectifs consistent à produire des éléments de synthèse sur les impacts observés et futurs du changement climatique sur la biodiversité en France, les coûts de ces modifications de la biodiversité et des services associés, les impacts sur la biodiversité des mesures d'adaptation proposées au regard des autres thématiques (i.e. énergie, transports, territoire, agriculture, forêt, santé, tourisme, etc.), les mesures d'adaptation proposées pour la biodiversité, et les coûts associés.

Les résultats du groupe sont attendus pour juin 2009. Un "Grenelle de l'adaptation", regroupant les différentes parties prenantes, sera ensuite lancée à la fin de l'année 2009 pour discuter de l'élaboration du Plan national d'adaptation.

14. Sustainable development strategy

La Stratégie nationale du développement durable:

La biodiversité constitue un des neuf axes de la Stratégie nationale du développement durable. L'axe s'intitule « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles » et correspond à la Stratégie nationale pour la biodiversité. La Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2009-2012 française est actuellement en cours d'élaboration. Son objectif est d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France. Elle adopte pour ce faire les 9 défis-clés issus de l'architecture de la Stratégie européenne de développement durable (SEDD), ainsi que le même jeu d'indicateurs « phares » d'Etat.

15. Environmental plan

Le Grenelle de l'Environnement

La France a mis en place le Grenelle de l'environnement, un nouveau processus permettant la prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles. Le Grenelle de l'environnement a été lancé en 2007 en France. Il réunit pour la première fois l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Six groupes de travail ont été constitué sur des thématiques liée à l'environnement. Le Grenelle de l'environnement est venu renforcer la SNB, en propre (l'engagement n°84 stipule qu'il faut « renforcer la SNB et l'accompagner de stratégies régionales concertées ») mais aussi par le nombre important de mesures fortes et structurantes pour la biodiversité décidées à l'issue du Grenelle et qui ont été déclinées de manière opérationnelle en 2008 .

16. Infrastructure and transport

Plan d'action « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES» de la SNB

O bjectifs du plan :

Le plan d'action « Infrastructures de transport terrestres », piloté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) (DGITM/DIT), inscrit une nouvelle avancée dans les pratiques développées ces dernières années pour réduire les impacts des grandes infrastructures sur la biodiversité ; il vise à optimiser les tracés, mobiliser toute l'expertise écologique requise, limiter l'usage des biocides dans l'entretien des dépendances, respecter ou restaurer les corridors écologiques, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre, établir des partenariats avec la communauté scientifique. Il fixe cinq orientations déclinées en treize groupes d'actions :

- la formation des agents et la production d'outils opérationnels ;
- la sensibilisation et l'information ;
- le développement de partenariats et d'expertises ;
- la préservation et la restauration d'habitats; la préservation et la non perturbation d'espèces;

· la connaissance et la recherche scientifique.

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui :

- ➔ Formations (sur Natura 2000 et sur la prise en compte du paysage,...) à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'oeuvre.
- ➔ Réalisation de notices de référence et guides techniques.
- ➔ Développement de partenariats avec le monde de la recherche (PREDIT - MNHN, thèses).
- ➔ L'actualisation du plan pour une mise en oeuvre renouvelée sur 2009-2010 de manière à intégrer les décisions prises en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre du Grenelle de l'environnement ; notamment en prenant en compte les avancées en matière de trame verte et bleue.
- ➔ La préfiguration d'un nouveau comité de pilotage.

Mesures phares 2009-2010 :

guides techniques à l'usage des gestionnaires d'infrastructures terrestres, requalification environnementale des réseaux existants dans le cadre des actions de modernisation et d'entretien ; développement de dispositifs de suivi des mesures de préservation et/ou de restauration des habitats et des continuités écologiques.

17. Urbanisation

Plan d'action « URBANISME » de la SNB

Objectifs du plan :

Le plan d'action « Urbanisme » piloté par le Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer (MEEDDM) (DGALN/DHUP), est centré sur des actions de sensibilisation et de formation, la capitalisation des expériences, la réalisation de documents de référence et la diffusion des pratiques les plus favorables à la biodiversité, en vue d'intégrer cette dernière dans les documents de planification et les projets d'aménagement urbain.

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui :

- ➔ Réédition de la plaquette « promouvoir l'environnement et l'aménagement durable dans les documents d'urbanisme » à destination des élus locaux (insiste tout particulièrement sur la prise en compte des espaces naturels).
- ➔ Évaluation des premiers Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours et notamment formalisation effective des infrastructures vertes et bleues, réseaux d'espaces naturels, corridors de biodiversité.

→ Investissement de la Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction dans le Grenelle de l'environnement, ce dernier ayant adopté d'importantes mesures sur l'aménagement du territoire et la biodiversité.

→ En matière de formation et de recherche, un volet biodiversité urbaine inscrit dans le cycle de conférence sur la biodiversité de l'institut de formation à l'environnement, et qui a mobilisé plus de 150 participants ; une entrée « services écosystémiques » dans le programme interdisciplinaire de recherche Ville et environnement 2008 (liens entre pratiques des citadins et qualité des services rendus par les écosystèmes ; capacité des écosystèmes à se régénérer ou à être régénérés, en fonction du milieu naturel ou construit, de l'intensité des usages dont ils font l'objet, des pressions auxquelles ils sont exposés; valorisation différenciée des services écosystémiques selon les référents sociaux ou culturels; attendus des politiques de préservation des écosystèmes et de la biodiversité...).

→ La révision globale du plan et l'intégration des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

→ La mise en oeuvre en 2008, d'actions inscrites au plan 2009-2010 :

○ formalisation du plan ville durable intégrant un volet biodiversité dans les EcoQuartiers ; La réalisation des EcoQuartiers et les démarches d'EcoCités, programmes globaux d'innovation fondés sur une approche respectueuse de l'environnement et préconisant notamment la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles, adoption de règles ambitieuses incluant en particulier le traitement paysager des entrées de villes, seront lancés;

○ préparation de la conférence nationale sur le plan restaurer la nature en ville qui se déroulera en juin 2009 ; le plan « Valoriser et restaurer la nature en ville » vise à la fois à mieux prendre en compte, conserver, valoriser la nature dans la ville et à la connecter aux écosystèmes en périphérie;

○ mise en place des groupes de travail sur les indicateurs de consommation d'espaces naturels et ruraux, sur l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT;

○ travail sur la réforme du code de l'urbanisme.

Mesures phares 2009-2010 :

prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, soutien à la réalisation des Ecoquartiers et aux démarches d'EcoCités, plan d'action pour restaurer la nature en ville, renforcement des études d'impact et d'évaluation environnementale, indicateurs de consommation de l'espace et d'étalement urbain.

18. International cooperation

Plan d'action « INTERNATIONAL » de la SNB

Objectifs du plan :

La mise en oeuvre du plan d'action « International » de la SNB est pilotée par le ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Le plan d'action a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les nombreuses actions en faveur de la diversité biologique conduites par la diplomatie française dans le cadre international multilatéral et la coopération bilatérale. Il prévoit au total la réalisation de 70 actions réparties en trois grands objectifs et huit domaines :

- gouvernance internationale et nationale : renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales, renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux ;
- actions de coopération : mettre en oeuvre les plans d'action de la Convention sur la diversité biologique, renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération, systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération ;
- mise en oeuvre et évaluation des politiques : renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité, développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier des interventions françaises, systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui :

- ➔ Renforcement de la présence française dans les organisations multilatérales de conservation: mise en oeuvre d'un accord de coopération avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour un montant total de 7.4M€ ; contribution au « Fonds pour les Écosystèmes Critiques » hébergé par l'ONG «Conservation International » pour un montant de 19.5M€ ; développement de nouveaux partenariats avec WWF, Wildlife Conservation Society ; redéploiement de l'assistance technique française auprès des organismes multilatéraux de l'environnement : Banque Mondiale, Fonds pour l'Environnement Mondial, Convention sur la Diversité biologique.
- ➔ Renouvellement de l'accord cadre UICN-France en 2008.
- ➔ Transfert à l'Allemagne de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo: évaluation positive et investissement de la France de 140 M€ depuis 2002 à aujourd'hui.
- ➔ Mobilisation des instruments de financement bilatéraux de la biodiversité : remises de dettes, subventions du FFEM, prêts de l'AFD. Plusieurs projets financés par le Fonds français pour l'environnement mondial contribuent à la préservation des espèces à l'international : outre les nombreux projets de mise en place et de gestion d'aires protégées marines et terrestres soutenus par le FFEM, des projets spécifiques de co-gestion des pêches (Afrique de l'Ouest) et de gestion des terroirs de chasse (République centrafricaine) sont développés.
- ➔ Plusieurs projets soutenus par le Fonds français pour l'environnement mondial ont par ailleurs contribué à la conservation de la diversité génétique à l'international. On peut notamment citer le projet

de valorisation des jardins de cas en Ethiopie, celui de valorisation des plantes à tubercules dans le Pacifique Sud, ou encore un projet sur la mise en place de filières de production avec implication des producteurs locaux sur le mil et le sorgho au Mali.

- Lancement d'études de capitalisation des projets financés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et par la coopération française pour dégager des axes stratégiques et géographiques prioritaires.
- Développement d'études et de projets sur l'efficacité économique et de gestion des aires protégées marines et terrestres, notamment de catégorie V et VI qui prennent en compte les communautés riveraines.
- Capitalisation et valorisation des projets soutenus par la France dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles : ateliers thématiques, « Conservansies » de Namibie.
- Les consultations régionales concernant un mécanisme international d'expertise scientifique.
- Lutte contre le commerce illégal du bois: adoption du règlement arrêtant les modalités de mise en œuvre du règlement de 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne; des négociations sont en cours sur le règlement complémentaire FLEGT.
- Adoption, pendant la Présidence Française du Conseil de l'Union Européen, de conclusions du conseil intitulées "Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité" qui fixe un objectif ambitieux pour l'Union Européenne de réduction de la déforestation, et lui donne un mandat pour œuvrer à l'inclusion de la lutte contre la déforestation dans le futur régime climatique international. Ce mandat insiste sur la nécessaire prise en compte de la biodiversité dans la lutte contre la déforestation.
- Mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs rapaces, sous les auspices de la CMS (Conventions sur les espèces migratrices): négociations de la France, dans le cadre de la PFUE, en faveur de la signature de l'accord, entré en vigueur à Abou Dhabi en octobre 2008.
- AEWA (Accord pour la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique et d'Eurasie): La France, à la dernière Réunion des Parties (MOP4) en septembre 2008, a été à l'origine de l'adoption par les Parties de l'Initiative africaine, nouveau programme de travail de l'Accord visant à améliorer la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, notamment par le renforcement de capacités. Cette Initiative renforce la présence de la francophonie au sein de l'AEWA.
- Les négociations pour l'établissement d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages (APA, ou en anglais ABS : access and benefit sharing) liés à l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique se sont poursuivies. (6ème réunion

internationale (ABS 6) en janvier 2008 à Genève et 7e réunion (ABS7) à Paris en avril 2009, travail communautaire).

→ Fin du processus consultatif IMoSEB et début des réflexions IPBES (plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ; 1ère réunion internationale sur l'IPBES organisée par le PNUE en novembre en Malaisie.

→ Signature par la France du Mémorandum d'entente Tortues marines de l'Océan indien et de l'Asie du Sud-est (Marine Turtles - IOSEA) en décembre 2008.

→ Le Mémorandum d'entente sur la protection des cétacés dans la région des îles du Pacifique a été signé le 16 septembre 2006 sous les auspices de la Convention des espèces migratrices.

Mesures phares 2009-2010 :

développement des appellations d'origine contrôlée et des indications géographiques protégées dans les pays du Sud sur les filières permettant la préservation d'espèces locales et/ou endémiques, création de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation et d'intégrer les objectifs de conservation de la biodiversité dans les politiques d'aide au développement, promotion de critères biodiversité à l'OMC, à la Banque mondiale et mondiale et à la Banque européenne d'investissements, mise en place d'un plan d'actions international pour la conservation de 7 espèces de requins. Poursuite du soutien au processus de négociations du PNUE sur la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

19. Research

Plan d'action « RECHERCHE» de la SNB

Objectifs du plan :

La mise en oeuvre du plan d'action Recherche de la SNB est pilotée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) en association avec les autres ministères concernés (notamment le MEEDDM et le MAP). Ce plan d'action vise à renforcer et à développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Les actions sont au nombre de 39, correspondant à six grandes orientations :

- inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires (six actions) ;
- favoriser la définition d'une stratégie gouvernementale (une action);
- dynamiser les structures de recherche (trois actions) ;
- soutenir le dialogue avec la société (quatre actions) ;

- adapter l'éducation et la formation (sept actions) ;
- renforcer la coopération scientifique internationale (quinze actions) ;
- promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique (trois actions).

Les principales réalisations depuis 2006 à aujourd'hui :

→ Définition d'une stratégie gouvernementale : Cet objectif a été réalisé par la création en 2008 d'un comité inter-services ministériels chargé de préparer la concertation interministérielle. Ce comité, intitulé Groupe de Concertation Sectoriel 4 'Biodiversité', est animé par la Direction générale pour la recherche et l'innovation du MESR et regroupe tous les ministères cités dans l'élaboration du plan d'action. Il a été mis en place pour accompagner la mise en place de la Fondation de Recherche pour la Biodiversité. Le GCS4'Biodiversité' s'est réuni environ tous les deux mois et se réunit avant chaque réunion du conseil d'administration de la Fondation de recherche pour la biodiversité (FRB) afin de désigner l'observateur ministériel qui assistera au conseil d'administration.

→ Incitation des chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires: Cet objectif a fait l'objet d'un renforcement des moyens de programmation par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le domaine de la biodiversité sauvage et domestique (programmes biodiversité, ADD) et d'appels à projets complémentaires par le GIS du Bureau des ressources génétiques (BRG) et par le GIS institut français de la biodiversité (IFB) pour l'Océan indien. Au total, le montant des soutiens de projets a été de 29 M€ sur la période 2006-2007.

→ Dynamisation des structures scientifiques: Elle a été réalisée par la fusion des GIS IFB et BRG en une nouvelle structure dotée d'un statut de Fondation de Coopération Scientifique, ce statut ayant été apporté par la loi de programmation et d'orientation de la recherche de 2006. Cette fondation, dénommée Fondation de Recherche pour la Biodiversité (FRB) regroupe 7 organismes de recherche, CNRS, IRD, INRA, CIRAD, IFREMER, CEMAGREF, BRGM et un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, le MNHN. Elle a été créée par décret du premier ministre le 5 mars 2008.

La programmation de l'ANR et les statuts de la FRB ont repris les 4 axes prioritaires de la stratégie de recherche pour la biodiversité définie en son temps par l'Institut français de la biodiversité (IFB) et inscrits dans le plan d'action Recherche 2006-2008, à savoir :

- * Caractériser et évaluer la biodiversité
- * Comprendre sa dynamique, modéliser ses évolutions
- * Evaluer les impacts de ses changements
- * Développer des pratiques de gestion durable

→ Coopération scientifique internationale: Elle a été renforcée avec le lancement du premier appel à projets de l'ERA Net BiodivERsa, financé par l'Agence nationale de la recherche (5 M€) et le MEEDDM

(2M€). Le point de contact national du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) a également été mis en place avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle avec la réalisation d'un portail d'accès à plusieurs bases de données naturalistes françaises.

→ Formation et dialogue avec la société: Les actions de formation n'ont pas connu d'évolution marquante mais le dialogue entre science et société a été focalisé sur la prise en compte des questions de biodiversité dans les stratégies des entreprises, avec l'élaboration d'un guide par l'IFB et l'association OREE.

→ Expertise scientifique internationale sur la biodiversité: Ce projet porté par la France et préparé par l'IFB, a conduit à la proposition de mise en place d'une plateforme intergouvernementale d'expertise sur la biodiversité et les services écosystémiques présentée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche lors d'une conférence intergouvernementale à Kuala Lumpur en novembre 2008.